

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 50
En exercice : 50
Présents : 39
Pouvoirs : 6
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés :
POUR : 42
CONTRE : 2
Abstentions : 1
Date de la convocation :
30 juin 2026
Date d'affichage :
30 juin 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER, absent excusé représenté par Jean-Pierre PESCHER – Jane FFRENCH, absente excusée représentée par Patrick JACQUET – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Christophe GENTIL – Constance MITENNE – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS, absent excusé représenté par Sophie ROLLOT – Bernard CURY – Joëlle DOLLE, absente excusée représentée par Roger PASUT – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Anne RENARD – Frédérique BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Jessica VASSEUR – Séverine CONNANT, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – François CAMBURET, absent excusé pouvoir à Hubert NAULOT – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Philippe LARDIN, absent excusé pouvoir à Marcel GEORGES

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Didier GORSKI

Absents : Jean-Marie MAURICE – Xavier COURTOIS – Pierre NOIROT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération de la Communauté du Serein n°2026/012 portant approbation du Budget Primitif 2026 Principal ;

A la suite de la réunion de la Commission des Maires, le 15 juin dernier, portant sur l'attribution des fonds de concours 2026 aux communes du Serein, et au regard des crédits nécessaires pour supporter financièrement l'ensemble des projets fléchés en 2025 et déposés en 2026 au titre de l'année 2026, la collectivité doit recourir à des modifications budgétaires pour ajuster les crédits à mobiliser.

A la suite du mandatement d'office décidé par la Préfecture relatif à la contribution 2025 auprès du PETR du Pays Avallonnais,

Afin d'intégrer dans le budget principal, les crédits nécessaires pour les fonds de concours versés aux communes et le paiement de la contribution PETR, les modifications budgétaires suivantes sont proposées :

Dépenses de fonctionnement

- Article 611 (Chapitre 011) – Contrats de prestations de services	- 4 326.27 €
- Article 615231 (Chapitre 011) – Entretien voies et réseaux	- 15 000.00 €
- Article 657341 (Chapitre 65) – Subv. de fonctionnement aux communes membres du GFP	+ 4 326.27 €
- Article 65568 (Chapitre 65) – Autres contributions	+ 15 000.00 €

TOTAL : **+ 0 €**

Dépenses d'investissement

- Article 2041413 (Chapitre 204) – Subventions versées aux communes :	+ 17 888.61 €
- Article 20422 (Chapitre 204) – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé sur les bâtiments et installations :	- 10 000.00 €
- Article 21321 (Chapitre 21) – Immeubles de rapports :	- 7 888.61 €

TOTAL **+ 0 €**

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée à 42 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION

ARTICLE 1 : DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées au titre de la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte s'y rapportant

La secrétaire de séance,
Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 09/07/2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com